



TEXTE PROPOSE :

CHAMPIONNAT DES U15

Cette compétition U15 se dispute par équipe de 11 joueurs. Elle comporte 3 niveaux (**Départemental 1, Départemental 2, Départemental 3 soit D1, D2 et D3**) regroupant les équipes par groupes de 8 équipes, et se déroule en deux phases distinctes :

PARTICIPATION :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U15, U14 et aux joueurs titulaires d'une licence U13 autorisés médicalement à participer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Conditions de participation :

1 - Pour les clubs disposant d'équipe supérieure évoluant en championnat de Ligue de Football de Normandie, les dispositions **prévues aux règlements des compétitions du DEF** s'appliquent concernant cette compétition, à savoir :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de **5 matchs** en équipe supérieure.

Aucun joueur ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

2 - Pour les clubs disposant de plusieurs équipes évoluant en championnat de District de l'Eure de Football :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueurs ayant pris part à plus de **2 matchs** en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro.

Aucun joueur ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

Départemental 1 (D1)

Le championnat de **Départemental 1 (D1)** U15 est constitué d'un groupe unique de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Il se dispute en deux phases.

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Le groupe est constitué des 2 équipes accédantes de **Départemental 2 (lire 2^{ème} Division pour la saison de transition)** à l'issue de la saison précédente, de la (ou des équipes) rétrogradant de **Promotion d'Honneur ou Régional 2** de Ligue et des équipes dont le classement à l'issue de la saison précédente, les autorise à évoluer à ce même niveau.

DESCENTES :

Afin de permettre l'accession des équipes classées premières des 2 groupes de **Départemental 2 (lire 2^{ème} Division pour la saison de transition)**, les équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places rétrograderont en championnat de **Départemental 2 (D2)**.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Pour la 2^{ème} phase, le championnat de **Départemental 1 (D1)** sera constitué d'un groupe unique de 8 équipes regroupant les 6 équipes classées aux six premières places du groupe de championnat de **Départemental 1 (D1)** à l'issue de la 1^{ère} phase ainsi que des deux équipes classées en tête de leur groupes respectifs de **Départemental 2 (D2)**.

ACCESSIONS :

Le club classé premier à l'issue de la deuxième phase accédera au championnat de **Promotion d'Honneur ou Régional 2** de Ligue des U15.

Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de **Promotion d'Honneur ou Régional 2** des U15 par suite de l'application d'une disposition réglementaire, il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.

DESCENTES :

Les clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} rétrograderont en championnat des U15 de **Départemental 2 (D2)**. Ils seront remplacés par les clubs classés respectivement à la première place (ou accédant par défaut) des deux groupes de **Départemental 2 (D2)**.

Dans le cas où aucune équipe du D. E. F. ne descendrait de **Promotion d'Honneur ou Régional 2** de Ligue à l'issue de la saison, le club classé 7^{ème} serait alors repêché pour participer à la **Départemental 1 (D1)** phase 1 de la saison suivante.

Dans le cas où il descendrait du championnat de **Promotion d'Honneur ou Régional 2** de Ligue des U15, deux clubs du D. E. F., l'équipe classée à la 6^{ème} place rétrograderait elle aussi en championnat des U15 de **Départemental 2 (D2)**. Et si un club supplémentaire devait descendre de **Promotion d'Honneur ou Régional 2**, c'est alors le club classé 5^{ème} qui serait rétrogradé (etc...) avec les conséquences qui en dérouleraient pour tous les niveaux du présent championnat.

Départemental 2 (D2)

Ce championnat se dispute en deux phases.

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué de deux groupes A et B de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Les 2 groupes sont constitués sur la base d'une répartition géographique à partir de la liste des équipes qualifiées à l'issue de la saison précédente.

Toutefois le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer les arbitrages utiles si nécessaire.

ACCESSIONS :

Le club classé premier à l'issue de la première phase de chacun des 2 groupes accédera au championnat de **Départemental 1**, pour la seconde phase du championnat.

Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de **Départemental 1**, par suite de l'application d'une disposition réglementaire, il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.

DESCENTES :

Elles se feront en fonction du nombre de descentes de **Départemental 1**, et du nombre de groupes constituant la **Départemental 3** (avec montée du premier de chacun de ces groupes). En tout état de cause, il sera procédé aux rétrogradations utiles afin de parvenir à la constitution de deux groupes de 8 de **Départemental 2 (D2)** lors de la seconde phase.

Ainsi, sauf circonstance particulière (forfait, non engagement,...) devront rétrograder les équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places des 2 groupes suivi si nécessaire du moins bon 6^{ème}.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Ce championnat est constitué de deux groupes A et B de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

En principe, à l'issue de la première phase, les 16 équipes constituant ces deux groupes sont les 2 clubs descendant de **Départemental 1 (D1)**, les clubs accédant de **Départemental 3 (D3)** (2, 3 ou 4 suivant le nombre de groupes de **Départemental 3**) complété par les clubs les mieux classés de **Départemental 2 (D2)** hormis les accédants.

ACCESSIONS :

À l'issue de la 2^{ème} phase, le club classé premier de chacun des 2 groupes accédera au championnat de **Départemental 1 (D1)**.

Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de **Départemental 1 (D1)** par suite de l'application d'une disposition réglementaire, il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.

DESCENTES :

Elles se feront en fonction du nombre de descentes de **Départemental 1 (D1)** et en tenant compte du nombre de groupes constituant la **Départemental 3 (D3)** du fait du nombre évolutif des équipes engagées (avec montée du premier de chacun de ces groupes) étant entendu que dès lors et en tout état de cause, ce sont 16 équipes qui devront constituer la **Départemental 2 (D2)**.

Départemental 3 (D3)

Ce championnat se dispute en deux phases par match aller-simple.

S'agissant du niveau inférieur de championnat pour cette catégorie, le nombre de groupes à constituer est directement conditionné par le nombre d'équipes engagées.

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué de groupes géographiques comportant au maximum 8 équipes. Le nombre de groupes sera déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées.

ACCESSIONS :

A l'issue de cette phase, Le club classé premier de chaque groupe de 3ème Division accédera au championnat de **Départemental 2 (D2)**.

Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de **Départemental 2 (D2)** par suite de l'application d'une disposition réglementaire, il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Pour cette 2^{ème} phase, le championnat est constitué de groupes géographiques comportant 8 équipes. Le nombre de groupe déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées. Ces groupes pourront comprendre également les nouvelles équipes engagées par les clubs entre septembre et décembre.

Les groupes réuniront les équipes rétrogradant à l'issue de la 1^{ère} phase de **Départemental 2 (D2)** ainsi que les équipes nouvellement inscrites et la totalité des équipes non accédantes à l'issue de la première phase.

ACCESSIONS :

Le club classé premier de chaque groupe de **Départemental 3 (D3)** accédera au championnat de **Départemental 2 (D2)** de la saison suivante.

Dans le cas où le club classé premier ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de **Départemental 2 (D2)** par suite de l'application d'une disposition réglementaire, il serait remplacé par le club ayant le meilleur classement derrière lui dans son groupe et étant susceptible de monter.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne s'engagerait pas pour disputer une des phases suivantes de la compétition, elle(s) serait remplacée (seraient remplacées) par le meilleur relégué, étant précisé qu'en tout état de cause, l'équipe classée à la dernière place de chacun des groupes devra évoluer en division inférieure.

- REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS UN MÊME GROUPE RESPECTIF :

Pour toutes les compétitions se déroulant par match aller-simple, afin de départager les clubs ayant le même nombre de points dans un même groupe.

Il sera tenu compte dans l'ordre :

- 1 - De la plus grande différence de buts entre ceux marqués et ceux concédés par ces équipes au cours de la rencontre les ayant opposées.**

2 - En cas d'égalité de cette différence, du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matches du groupe.

3 - En cas de nouvelle égalité, du plus petit nombre de buts encaissés sur l'ensemble des matches du groupe.

4 - En cas de nouvelle égalité il sera procédé à un tirage au sort.

- REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS LEURS GROUPES RESPECTIFS :

Afin de départager les équipes ayant le même classement dans des groupes différents d'une même division, et ainsi déterminer les équipes susceptibles de changer de division (accession ou descente) tel que décrit dans les chapitres précédents, il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 – Le nombre de points pondéré

Soit le nombre de points obtenus au cours du championnat de référence (diminué des points de pénalité éventuels) et divisé par le nombre de matches disputés.

2 – Le goal avérage général pondéré

Soit le goal avérage (positif ou négatif) rapporté au nombre de matches disputés.

3 – Le nombre de buts marqués pondéré

Soit le nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches disputés.

4 – Le nombre de buts encaissés pondéré

Soit le nombre de buts encaissés divisé par le nombre de matches disputés.

– Si l'égalité persiste, il sera alors procédé à un tirage au sort.

– Pour endiguer la contestation ou les actes d'anti-jeu après un coup franc sifflé, la règle des 10 mètres de pénalité est appliquée jusqu'à la limite des surfaces de réparation.

– Le Protocole d'accueil est appliqué dans ce championnat.

- S'agissant d'un championnat disputé par match aller-simple, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

- Concernant notamment la composition des groupes et pour permettre que la compétition se déroule dans le cadre et le délai prévu, le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer les arbitrages utiles si nécessaire.

Sauf circonstance exceptionnelle et seulement sur décision du Comité de Direction, il sera toujours fait en sorte que chacun des groupes constituant ce championnat n'excède pas 8 équipes.

CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.

Origine :

- DEF

Commission Départementale des Règlements et Contentieux

Motifs :

- adapter nos textes aux changements intervenus (FMI, nouveaux RG de la LFN, nouvelles dénominations des compétitions,...)

Avis du Comité de Direction : Favorable